



Bordeaux, le 17 mai 2013

Monsieur le Recteur de l'académie de Bordeaux

5 rue Joseph de Carayon Latour

BP 935

33060 Bordeaux cedex

Monsieur le recteur,

Les professeurs documentalistes réunis en stage syndical organisé par le SNES le 19 mars dernier portent à votre connaissance leurs réflexions, en collaboration avec l'ADBEN Aquitaine.

Lors des réunions de rentrée, vous avez présenté aux chefs d'établissement un vade-mecum « Vers des Centres de Culture et de Connaissance. »

Cette expérimentation, fortement mais inégalement relayée par les IPR suivant les académies, suscite le débat au sein des professions clairement concernées par ce texte, sans toutefois s'y sentir reconnues.

Dans votre courrier adressé aux chefs d'établissements du 5 décembre 2012, vous indiquez que « les établissements doivent s'interroger sur la façon dont s'opère les médiations entre l'élève et le savoir ». Or, en tant qu'enseignants, il nous semble important de rappeler que c'est au quotidien que nous menons ces réflexions, portées par les travaux de recherche en didactique de l'information, et qu'elles ne se limitent pas à la gestion des espaces et du temps.

Il convient de souligner que le modèle des 3C recense certaines pratiques de collaboration entre CDI et vie scolaire déjà grandement menées dans de nombreux domaines tels que : la mise à disposition de ressources délocalisées, la gestion des flux, la mise en place d'actions diverses dans le cadre du CESC, les temps d'ouverture culturelle interdisciplinaire, etc. De plus dans les CDI, la complémentarité entre les ressources papier et numériques est depuis longtemps valorisée par les professeurs documentalistes. Par ailleurs, les professeurs documentalistes comme les Conseillers Principaux d'Éducation assurent de plus en plus de tâches pour lesquelles ils ont certes besoin d'être aidés, mais par un personnel formé à cet effet.

Nous nous devons d'apporter le meilleur enseignement possible aux élèves. On ne peut pas livrer les apprentissages info-documentaires de ces derniers au hasard, car l'autonomie n'est pas innée, mais est une compétence qui s'acquiert dans la durée. Les compétences spécifiques des professeurs documentalistes en termes de formation à la culture de l'information apportent

une plus-value considérable dans les apprentissages des élèves, futurs citoyens, dans des domaines tels que la prise de conscience de la pluralité des sources, le décodage critique des argumentaires, la constitution d'un esprit de synthèse...

Le modèle des 3C, tel que décrit dans le vade-mecum, nous semble être une négation de notre identité professionnelle, et une éviction de nos missions pédagogiques et éducatives. Nous affirmons par exemple :

- que l'effacement des espaces nie les repères structurants pour les élèves,
- qu'une éducation self-service postule un élève autodidacte, ce qui met à mal l'égalité des chances.
- que l'encadrement des élèves au CDI par des personnels variés et d'un niveau de formation inégal prive les élèves les plus faibles d'adultes médiateurs d'apprentissage.

Nous désapprouvons donc que les 3C, sous la forme présentée dans le vade-mecum, réduisent le CDI à un simple lieu de vie, là où il se doit d'être un lieu d'apprentissage.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.

Jean-Pascal MERAL
Secrétaire général du SNES de l'académie de Bordeaux



Blandine GUICHOUX
Présidente ADBEN Aquitaine

